

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE MOURIÈS

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le 24/03/2026

ID : 013-211300652-20260321-20260016-DE



DÉPARTEMENT
BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES



L'an deux mille vingt-six
Le Samedi 21 mars

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	26
Votants	27

Date de la convocation

16 mars 2026

N°2026-16

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mars, le Conseil Municipal de la commune de MOURIÈS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal VIANÈS, Maire, pour l'installation du Conseil Municipal après les élections du dimanche 15 mars 2026.

Présents : MM. et Mmes les membres du conseil municipal à l'exception de :

Absents ayant donné procuration : Anaïs MOYA-PUGET à Patrice BLANC.

Secrétaire de Séance : Mme Lilou PAUNER

Objet : Élection des adjoints au Maire.

Rapporteur : Le Maire

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Vu la délibération n°2026-14, en date du 21 mars 2026, relative à l'élection du Maire ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2026-15, relative à la fixation du nombre des adjoints au Maire ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints, en date du 21 mars 2026 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints au Maire sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ;

Considérant que si, après 2 tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Considérant qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire n'a été déposée et qui est composée de Mme Laurence CANOVAS, M. Daniel CHABANNIER, Mme Lilou PAUNER, M. Stéphane MIRANDA, Mme Apolline ABRAHAMME, M. Jean-Claude SAMALENS, Mme Sophie BONO, M. Laurent LE HEMONET ;

Considérant que l'élection s'effectue au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote fermé ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins	27
Bulletins blancs	6
Nombre de suffrages exprimés	21

Ont été élus adjoints au Maire :

Fonction	NOM et Prénom
Première Adjointe	Mme Laurence CANOVAS
Deuxième Adjoint	M. Daniel CHABANNIER
Troisième Adjointe	Mme Lilou PAUNER
Quatrième Adjoint	M. Stéphane MIRANDA
Cinquième Adjointe	Mme Apolline ABRAHAMME
Sixième Adjoint	M. Jean-Claude SAMALENS
Septième Adjointe	Mme Sophie BONO
Huitième Adjoint	M. Laurent LE HEMONET

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,

M. Pascal VIANÈS

